

L'ACTION SOCIALE, ENTRE COMMUNES ET INTERCO

« Face à l'augmentation des difficultés que vivent les populations, de nouvelles complémentarités sont à rechercher entre communes et intercommunalité pour construire une action sociale plus adaptée. En effet, les élus locaux ont le devoir et la responsabilité de proposer une action sociale qui répond au mieux aux besoins de leurs administrés. Le CCAS/CIAS est un outil adapté et doté de compétences en matière d'aide et d'action sociale, de prévention et de développement social. »

Objectifs pour les élus

- Mieux comprendre les complémentarités entre l'action sociale intercommunale et les actions sociales locales menées par les communes et les CCAS.
- Comprendre les dispositions réglementaires en matière d'action sociale intercommunale.
- Se saisir des missions du CCAS/CIAS pour appréhender la diversité de ses actions.

Programme

- L'organisation d'une action sociale : des articulations à construire entre le local et l'intercommunalité :
 - Les dispositions réglementaires en matière d'action sociale intercommunale.
 - Mieux coordonner des services existants sur le territoire.
- Définition de l'aide sociale et de l'action sociale
 - Le CCAS/CIAS : ses missions.
 - Le panorama des champs des possibles en matière d'accueil et d'information des publics, de politiques petite enfance, enfance, jeunesse, personnes âgées.
- A partir des résultats de l'Analyse des Besoins Sociaux, réflexions collectives sur des services à créer, adapter ou à renforcer entre communes et intercommunalité.

PUBLIC CONCERNÉ

- ✓ ÉLUS COMMUNAUX
- ✓ ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Méthode

Apports de connaissances indispensables et échanges entre les élus à partir des situations rencontrées par les participants.

Remise d'un dossier reprenant les points fondamentaux des thèmes abordés.

Bibliographie et sitographie.

La 2ème séquence s'organisera autour d'une ou deux orientations de travail issues de l'Analyse des Besoins Sociaux récemment réalisée.

Pour en savoir +

Aric

13 Place des Marelles

BP 27305

35573 Chantepie Cedex

Tél. 02 99 41 50 07 – Fax. 02 99 41 51 33

Email : info@aric.asso.fr - www.aric.asso.fr